

GENERALITES :

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les ventes passées avec le Vendeur. Le fait de passer commande implique l'adhésion sans réserve à ces conditions générales. Celles-ci ne sauraient être modifiées par des stipulations contraires figurant sur les documents de l'Acheteur. La renonciation par le Vendeur à se prévaloir d'une clause des présentes conditions n'implique pas la renonciation définitive au bénéfice de cette clause ou d'une quelconque autre clause de ces conditions.

Si l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales de ventes et de paiement s'avérait nulle, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

ACCEPTATION DE COMMANDE :

Les commandes ne prennent effet qu'après acceptation et confirmation par le Vendeur, sur accusé de réception émanant du Vendeur. Toutes conditions portées sur la commande ou toutes modifications ultérieures non confirmées par l'accusé de réception n'engagent pas le Vendeur. Les réclamations concernant les conditions d'exécution des commandes doivent être présentées à réception de l'accusé de réception, avant livraison.

PRIX :

Nos prix s'entendent hors taxes, en Euros, départ usine.

Les prix figurant sur les documents émanant du Vendeur sont sans engagement de durée et peuvent varier entre deux commandes. Le prix facturé est celui du tarif en vigueur au jour de la commande. Pour toute expédition, la facturation minimum est de 100 Euros HT. Pour toute commande inférieure à ce montant, un forfait de facturation de 20 Euros sera appliqué.

LIVRAISONS :

Le Vendeur se charge des emballages usuels nécessaires pour éviter des détériorations, dans des conditions normales de transport, compte tenu de la destination de la marchandise. Les livraisons sont effectuées « départ usine ». Lorsque le vendeur se charge d'organiser le contrat de transport, selon les instructions de l'Acheteur, les coûts d'expédition sont facturés en sus à l'Acheteur. Quelles que soient nos conditions d'expédition, nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire et sans assurance. En cas de dommage ou de perte en cours de transport, l'acheteur devra notifier au transporteur les dégâts ou manques constatés dans les délais légaux et informer le vendeur de cette notification dans les mêmes délais. Le Vendeur décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces formalités. Nos délais de livraison sont indicatifs. Aucune indemnité pour retard ne pourra être réclamée.

FORCE MAJEURE :

Les cas fortuits et de force majeure, et notamment guerres, grèves totales ou partielles, interruptions de transport, manques de matières premières, incendies, inondations, accidents d'outillage ou toutes autres causes entravant l'activité du Vendeur, permettront au Vendeur d'annuler tout ou partie des commandes dont l'exécution a été rendue impossible ou suspendue.

ANNULATION DE COMMANDE :

Toute commande est ferme et irrévocable pour l'Acheteur dès l'acceptation par le Vendeur.

Aucune commande ne peut être annulée par l'Acheteur, sauf accord préalable du Vendeur, et en ce cas, le Vendeur se réserve le droit de réclamer, à titre d'indemnité, la valeur de la marchandise achevée ou en cours de fabrication.

DESCRIPTIF - MODIFICATION DES APPAREILS ET PRODUITS :

Les descriptifs et spécifications figurant dans les documents émanant du Vendeur ne sont donnés qu'à titre indicatif. Le Vendeur se réserve la faculté d'apporter à tout moment aux appareils et produits les modifications qu'il estime souhaitable, notamment pour les adapter à l'évolution technique, sans être pour autant tenu d'apporter ces modifications aux appareils et produits déjà livrés ou en cours de livraison.

Les dessins, descriptifs, spécifications, devis, tarifs et généralement tout document du Vendeur, sont la propriété du Vendeur et ne peuvent être utilisés, reproduits ou communiqués à des tiers, sauf accord préalable exprès du Vendeur.

DEFAUT DE CONFORMITE - RECLAMATIONS :

Toute réclamation pour défaut de conformité à la commande devra être adressée, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception dans un délai de 48 heures à compter de la réception du matériel. Le fait d'utiliser le matériel entraîne une renonciation par l'Acheteur à toute réclamation pour défaut de conformité.

Aucun retour de marchandise ne pourra être effectué sans l'accord préalable du Vendeur. Le retour, après accord du Vendeur, sera effectué aux frais et risques de l'Acheteur.

GARANTIE :

Le matériel fourni par le Vendeur est garanti pour une période d'un an contre tout vice de fabrication ou de matière. Cette garantie ne couvre pas les pièces

de consommation, ni l'entretien courant et les réglages décrits dans les instructions d'utilisation fournis avec les appareils.

Cette garantie débute à compter de la date d'expédition « départ usine » des appareils figurant sur la facture accompagnant le matériel.

Tous les équipements, produits et réactifs fournis par le Vendeur sont exclusivement destinés à des usages industriels ou de laboratoire. Le Vendeur décline toute responsabilité dans le cas où ces fournitures feraient l'objet d'un usage impropre à leur destination originelle.

Les utilisateurs seuls sont responsables des manipulations, des expériences effectuées et des produits manipulés (toxiques, radioactifs, inflammables) à l'aide des équipements du Vendeur. Ces utilisateurs devront, en particulier, veiller à ce que ces usages soient conformes aux prescriptions légales, notamment en ce qui concerne la sécurité du personnel, et aux dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail et à la prévention des accidents.

La garantie ne pourra être invoquée lorsqu'il s'agira d'avaries subies en cours d'expédition, de dommages dus à une mauvaise installation ou une mauvaise utilisation, à un défaut d'entretien, à une négligence, au mauvais fonctionnement d'appareils annexes, en cas d'intervention étrangère sans l'accord du Vendeur ou en cas de force majeure ou d'événement fortuit.

La réclamation devra être formulée dès constatation du dommage. Dans le cas où, après examen contradictoire, elle serait reconnue bien fondée, le Vendeur ne sera tenu qu'au remplacement du matériel ou, à son choix, à la réparation du vice ou au remboursement de la valeur facturée du matériel, à l'exclusion de toute autre responsabilité ou indemnité à quelque titre que ce soit. Aucune compensation ne peut être opérée avec les sommes éventuellement dues au Vendeur.

REGLEMENTS :

Sauf conditions particulières de vente accordées par nos soins, toutes nos ventes sont payables à 30 jours date de facturation par chèque ou virement. Tous les règlements correspondant à des matériels exportés hors du territoire français seront effectués par crédit documentaire irrévocable et confirmé par une banque française.

En cas de non-paiement total ou partiel d'une commande à l'échéance, les sommes dues au titre de cette commande ou d'autres commandes déjà livrées ou en cours de livraison seront immédiatement exigibles après mise en demeure.

Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, les pénalités de retard sont applicables dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités de retard sont calculées sur la base de 1.5% par mois et donneront lieu à un minimum de perception forfaitaire mensuelle de 100 euros. Le Vendeur se réserve le droit de suspendre l'exécution de toute éventuelle livraison en cours.

Si l'Acheteur se trouve en retard de paiement, le Vendeur pourra exiger pour l'exécution de toute livraison ultérieure, paiement d'avance avant livraison.

Suivant les articles L441-3 et L441-6 du Code de commerce, une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros pour toute facture non payée à l'échéance s'ajoute de plein droit aux pénalités de retard de paiement.

RESERVE DE PROPRIETE - RESILIATION :

Les marchandises livrées demeurent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Le transfert de propriété est subordonné à l'encaissement effectif du prix. Nonobstant la réserve de propriété, les risques seront à la charge de l'acheteur dès livraison de la marchandise.

L'acheteur s'engage, en conséquence, à assurer la marchandise contre tous risques, notamment perte, vol, destruction totale ou partielle, ainsi que contre les dommages qu'elle pourrait occasionner.

L'acheteur est responsable du maintien de l'état de la marchandise vendue sous réserve de propriété et assumera le coût de toute dégradation.

A défaut de paiement à la date convenue, le vendeur sera en droit de résilier la totalité des ventes déjà effectuées mais non encore réglées et de reprendre les marchandises, en prévenant l'acheteur de son injonction par simple lettre recommandée avec accusé de réception, huit jours avant la reprise.

Les frais de restitution de la marchandise seront dus par l'acheteur défaillant, ainsi que toute dépréciation de la marchandise.

Les acomptes versés resteront acquis au vendeur à titre de dédommagement.

CLAUSE DE NON SOLlicitation :

L'Acheteur s'interdit d'engager à son service, directement ou indirectement, un collaborateur ou un salarié du Vendeur, et ce pendant toute la durée de la prestation ou du contrat et pendant les vingt-quatre mois suivant la date de facturation ou la fin du contrat, quelle que soit la cause et l'origine de celle-ci.

Le non-respect de cette disposition sera sanctionné par le versement d'une indemnité au moins égale au double du montant du salaire brut annuel dudit collaborateur ou dudit salarié.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

Le Tribunal de Commerce d'Evry (91 - Essonne) sera le seul compétent pour tout litige.